

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 40032
Numéro SIREN : 404 144 792
Nom ou dénomination : AC AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt 1700

Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/03/2019

Numéro de dépôt : 2019/1700

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : AC AUTOMATION

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 404 144 792

N° gestion : 1996 B 40032



AC AUTOMATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 39 000 euros
Siège social à Bonnetage (25210), 6 Route de Besançon
404 144 792 RCS BELFORT

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 FEVRIER 2019

L'an 2019,
le 15 Février,
A quatorze heures.

La société **VINCI Energies France**, société par Actions Simplifiée au capital de 458 599 242.20 €, dont le siège social est à MONTESSON (78360), 280 rue du 8 mai 1945, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 518 927 256,

Représentée par M. Vincent BOUFFARD en sa qualité de Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société AC AUTOMATION, société par actions simplifiées au capital de 39 000 euros, dont le siège social est situé 6 Route de Besançon (25210), BONNETAGE, identifiée sous le n° 404 144 792 RCS BELFORT (la « **Société** »),

S'est réunie sur convocation du Président conformément aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe LEROUDIER préside la séance en sa qualité de Président.

- Déclare que EXCO ACE, Commissaires aux Comptes titulaires, dûment convoqués,

Rappelle qu'il a été délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Philippe LEROUDIER de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Philippe COPPA en qualité de Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis adopte les décisions suivantes :

PL¹ B VB



PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique prend acte de la démission de Philippe LEROUDIER prenant effet le 15 Février 2019.

DEUXIEME DECISION :

Comme conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de nommer à compter du 15 Février 2019 en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Philippe COPPA demeurant 66 Rue du Puy Gris, 73000 CHAMBERY.

Monsieur Philippe COPPA sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions qui doivent être prises par les associés, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 des statuts, ainsi que les limitations de pouvoirs qui pourraient être décidées ultérieurement par les associés.

Monsieur Philippe COPPA ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président mais il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

TROISIEME DECISION :

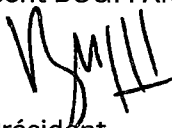
L'associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

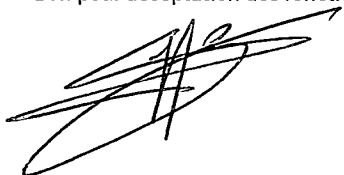
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique et le Président de la Société.

Fait à Bonnetage,
Le 15 Février 2019

L'Associé Unique
Pour Vinci Energies France
Vincent BOUFFARD



Le Président
Philippe COPPA
*Bon pour acceptation des fonctions



Le Président (Démissionnaire)
Philippe LEROUDIER

